



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 25  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de votes pour : 29  
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 22 septembre 2020

**Présents :** Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÜN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Laurent JOLLY, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Delphine GUY, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Anne-Cécile MERCIER, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE.

**Absents excusés :**

Estelle MONTES, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,  
Michèle LUCAS, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,  
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,  
Aurore PRIEST, ayant donné pouvoir à Emilie BRICOUT ;

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h00

Secrétaire : Maël DIONG

### AMÉNAGEMENT

#### DL.20.083 - Bail emphytéotique administratif conclu avec SOLEIL D'ICI portant occupation de la toiture d'un bâtiment municipal pour l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques

**Arnaud JEAN expose :**

La commune a souhaité poursuivre sa démarche en matière de développement durable et plus particulièrement en énergie renouvelable en installant des panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture du nouveau bâtiment des courts de tennis et padel couverts.

Après la mise en concurrence de plusieurs prestataires, la commune a retenu la société SOLEIL D'ICI pour l'installation et l'exploitation de ces panneaux solaires.

La construction de ce bâtiment arrivant à terme, il est nécessaire que le conseil municipal approuve le bail emphytéotique administratif pour l'installation et l'exploitation de panneau solaire photovoltaïques sur un bâtiment municipal en vertu de l'article L 1311-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Ce bail, constitutif de droits réels, prévoit la prise en charge par la société SOLEIL D'ICI de la réalisation des études nécessaires ainsi que l'installation et l'exploitation de la centrale photovoltaïque.

La commune d'Ingré met à disposition de la société SOLEIL D'ICI 831.48m<sup>2</sup> de toiture situé sur le versant sud du bâtiment des courts de tennis et padel couverts dont elle est propriétaire, afin que la société installe et exploite un ensemble d'équipements photovoltaïques de production d'électricité raccordé au réseau public de distribution d'électricité en vue de la commercialisation par la société SOLEIL D'ICI de l'électricité ainsi produite.

En contrepartie, la société SOLEIL D'ICI s'engage à verser une redevance annuelle à la commune de 1 400 € à terme échu le 31 décembre de chaque année.

Il est conclu pour une durée de trente années entières et consécutives prenant effet à compter de la mise en service complète de l'installation photovoltaïque communiquée par la société SOLEIL D'ICI par lettre recommandée avec accusé de réception.

A l'expiration du bail, la propriété des ouvrages, en parfait état de fonctionnement sera transféré gratuitement à la commune.

Vu l'article L 1311-2 du CGCT disposant qu'un bien immobilier appartenant à une collectivité territoriale peut faire l'objet d'un bail emphytéotique en vue de l'accomplissement, pour le compte de la collectivité territoriale, d'une mission de service public ou en vue de la réalisation d'une opération d'intérêt général relevant de sa compétence,

Vu l'article L 1311-13 du CGCT concernant l'authentification, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux, passés en la forme administrative par ces collectivités et établissements publics.

Vu l'article L 2224-32 du CGCT concernant l'aménagement et l'exploitation d'installation de production d'énergies renouvelables par les communes, sur leur territoire, et les établissements publics de coopération, sur le territoire des communes qui en sont membres,

Considérant le souhait exprimé par la commune d'Ingré de mettre à disposition de la société SOLEIL D'ICI 831.48m<sup>2</sup> de toiture pour l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur son patrimoine bâti.

Après présentation en commission « Aménagement – Travaux – Mobilité – Sécurité et Transition Écologique » du 15 septembre 2020, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- De la conclusion d'un bail emphytéotique administratif avec la société SOLEIL D'ICI pour l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment municipal des courts de tennis et de padel couverts,
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la signature du bail conclu avec la société SOLEIL D'ICI,
- D'autoriser Monsieur le Maire, à recevoir et à authentifier ce bail passé en la forme administrative conformément aux dispositions de l'article L1311-13 du code général des collectivités territoriales, en vue de sa publication au fichier immobilier

Après débats et délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le **29 SEP. 2020**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

**02 OCT. 2020**

Publication le : **02 OCT. 2020**

Notification le : **02 OCT. 2020**



Le Maire

Christian DUMAS

**Acte à classer****DL-20-083**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> <b>AR reçu</b> <	Classé

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2020-10-02T14-43-07.01 ( MI225628383 )**Identifiant unique de l'acte :** 045-214501694-20200929-DL-20-083-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )**Objet de l'acte :** Bail emphytéotique administratif conclu avec Soleil d'Ici portant occupation de la toiture d'un bâtiment municipal pour l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques**Date de décision :** 29/09/2020**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes**Acte :** [DL.20.083-ADT-bail conclu avec soleil dici pour installation et exploitation panneaux photovoltaïques sur bâtiment municipal.PDF](#) **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

**Préparé**

Date 02/10/20 à 14:43

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)**Transmis**

Date 02/10/20 à 14:43

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)**Accusé de réception**

Date 02/10/20 à 14:51

